

Le 22/12/2023 à 15:15, >(par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur xxxxx,

Effectivement je vous confirme que nous nous sommes engagés auprès de Madame XXXXXX à déposer une demande de dérogation à la protection d'espèces protégées pour réaliser la Zac.

Très cordialement

Cheffe de projet Aménagement – Chargée d'Études Urbanisme
42 rue Simone Veil – 69694 Vénissieux Cedex

Tél XXXXXXX - Port XXXXXXX

E-mail XXXXXXX@d2p-amenagement.com

Retrouvez-nous sur : <https://d2p-amenagement.com/>

De : xxxxxxx - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

<xxxxxxx@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 22 décembre 2023 15:13

À : xxxxx <xxxxx@d2p-amenagement.com>

Cc : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>; xxxxxxx - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <xxxxxxx@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Re: ZAC DU FAVRET - Recours KKP 4791 - Cailloux-sur-Fontaones - 69

Bonjour Madame xxxxxxx,

il ressort de mon échange avec le service de la DREAL en charge des espèces protégées qu'à la suite de votre entretien avec xxxxx xxxxxx, le maître d'ouvrage de la Zac du Favret (commune de Cailloux-sur-Fontaines) s'engage à préparer une demande de dérogation à la protection d'espèces protégées pour réaliser la Zac.

Pouvez-vous me confirmer par retour de mail qu'une telle demande sera déposée auprès du service compétent de la DREAL en application des L. 411-1 et [L.411-2](#) du Code de l'Environnement ?

Cordialement.

xxxxxxxxxxx
CIDDAE/AE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

5 place Jules Ferry 69453 LYON CEDEX 06